

**Termes de référence
Evaluation finale de projet**

« Améliorer l'accès des populations vulnérables des bidonvilles de Lima aux services médicaux et psychosociaux »

Convention AFD N° CPE1051 01K

Financé par l'Agence Française de Développement



Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Présentation générale de l'action à évaluer.....	4
2.1	Contexte.....	4
2.2	Description de l'action	5
2.2.1	Objectifs du projet, résultat attendus et activités prévues	5
2.2.2	Bénéficiaires du projet	5
2.2.3	Principaux partenaires et leur rôle dans le projet.....	6
2.2.4	Budget total du projet	6
3	CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION	7
3.1	Contexte et objectifs de l'évaluation.....	7
4	Le contenu de l'évaluation.....	7
4.1	Questions et niveaux d'analyse.....	7
4.1.1	Analyse de l'efficacité	7
4.1.2	Analyse des effets et de l'impact du projet.....	7
4.1.3	Evaluation de la pérennité du projet.....	8
4.1.4	Approches transversales : le genre.....	9
5	Méthodologie.....	9
6	Livrables attendus	10
7	Structure du rapport d'évaluation attendu	10
8	Qualification du consultant / de l'équipe de consultants.....	11
9	Organisation et calendrier.....	11
10	Conditions contractuelles et budget pour l'évaluation	12
11	Offre technique et financière.....	13
12	Annexes.....	14
1.	Cadre logique du projet.....	14
2.	Déclaration d'intégrité	17
12.1	Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et sociale	17
3.	Fiche pour criblage LCBFT des prestataires et fournisseurs	20

1 Introduction

Avec l'urbanisation croissante, le monde voit l'émergence de zones à très forte concentration humaine. Cependant, si les grandes villes peuvent paraître attrayantes en raison des possibilités qu'elles offrent, tant économiques que sociales, elles individualisent les personnes, elles détruisent le cadre des relations communautaires et familiales, en isolant les individus et en les séparant des réseaux d'entraide. Pour les personnes déjà précaires ou vulnérables c'est une fragilisation supplémentaire menant à l'exclusion sociale.

Afin de lutter contre cette exclusion sociale, le Dr Xavier Emmanuelli a créé en 1998, l'association française Samusocial International. Son objectif est d'appuyer les grandes villes dans la création de dispositifs de type Samusocial et d'accompagner leur développement. Le Samusocial International fédère, autour de valeurs et de la méthode Samusocial, un réseau aujourd'hui constitué de 17 dispositifs à travers le monde. Les dispositifs « Samusocial » appliquent une méthode d'intervention spécifique d'urgence sociale qui consiste à « aller vers » les personnes en situation de grande exclusion et leur proposer une aide pluridisciplinaire médicale et psychosociale.

En réponse à la demande des autorités péruviennes, en 2004, le Samusocial International a participé à la création de l'association civile péruvienne "Samusocial Perú". Depuis 2004, le Samusocial International et le Samusocial Perú sont signataires d'une convention-cadre de partenariat. Par cet engagement, le Samusocial International autorise notamment le Samusocial Perú le droit d'utiliser le nom de « Samusocial » et reconnaît le dispositif comme membre du réseau Samusocial International, à la condition de respecter les valeurs, principes et critères de qualité communs à tous les Samusociaux, définis par la Charte et le Code Déontologique Professionnel Samusocial.

Le Samusocial Perú a pour mission de **lutter contre l'exclusion sociale et de promouvoir le droit à la santé** pour toutes et tous, en étroite collaboration avec les autorités locales. Son objectif est de renforcer l'accès aux services médicaux et psychosociaux de base pour les habitants des zones urbaines les plus précaires de Lima.

L'action du Samusocial Perú dans ces zones à forte concentration de population précaire est principalement orientée vers les groupes les plus vulnérables aux conséquences sanitaires et psychosociales de l'exclusion sociale, à savoir les enfants et les femmes. Les Equipes Mobiles d'Aide (EMA) sillonnent quotidiennement les rues des zones d'intervention, effectuant des visites à domicile, évaluant et détectant les situations à risques, référant les cas d'urgence aux institutions de droit commun et fournissant des soins gratuits. L'association mène également des actions communautaires de sensibilisation et de prévention ainsi que des actions de formation.

Le Samusocial Perú a commencé à intervenir à Huaycán (District de Ate, Lima), auprès des personnes en situation d'extrême vulnérabilité, exclues des services de droit commun. En 2014, la responsabilité du dispositif Samusocial a été transférée à la municipalité d'Ate, qui continue de fonctionner en tant que service municipal.

En 2013, à la demande de la municipalité de Santa Rosa (zone Nord de Lima), le Samusocial Santa Rosa est mis en place, en cogestion entre la municipalité et le Samusocial Perú. Il dispose actuellement de deux Équipes Mobiles d'Aide.

De 2018 à 2021, le Samusocial Internacional et son partenaire le Samusocial Perú, ont développé un premier projet financé par l'AFD "Lutter contre l'exclusion sociale et ses conséquences sanitaires et psychosociales dans les bidonvilles de Lima - Pérou", mis en œuvre dans les districts d'Ate et Santa Rosa. Les actions mises en œuvre avaient pour objectif spécifique de promouvoir l'accès à la santé et à l'information pour les enfants et les femmes en situation d'exclusion dans les bidonvilles de Lima, à travers des services médicaux, psychologiques et sociaux aux populations vulnérables des zones hautes et les moins accessibles du District de Santa Rosa, dans la mesure où ces populations n'avaient

pas accès à ces services. Il s'agissait également de créer un réseau opérationnel avec les services publics sociaux et de santé. Ces résultats ont été atteints dans un contexte contraint et avec des moyens limités, dans la mesure où le Samusocial Santé Rosa dispose d'une seule équipe mobile d'aide, dans le cadre de l'accord avec la Mairie de Santa Rosa qui co-gère le projet. Afin de s'assurer que les acteurs locaux et nationaux s'approprient la méthode Samusocial sur le long terme et de faciliter le déploiement d'actions dans de nouvelles zones, un référentiel du système d'intervention du Samusocial Pérou, des séminaires de présentation de la méthodologie et de diffusion des bonnes pratiques ont également été réalisés.

Ce projet s'est terminé en 2021. L'évaluation externe finale a identifié des recommandations pour la phase suivante de projet.

Sur cette base, une seconde phase permettant la continuité du projet a été approuvée pour la période 2021 – 2024. Intitulée « Améliorer l'accès des populations vulnérables des bidonvilles de Lima aux services médicaux et psychosociaux » elle vise à consolider les actions mises en œuvre pour lutter contre l'exclusion sociale dans les quartiers de bidonville de Lima, en renforçant l'accès à la santé et aux droits sociaux pour les groupes vulnérables. Ce projet, qui est en cours jusqu'à juin 2024 et pour lequel il est aujourd'hui recherché un consultant pour l'évaluation externe finale, est également financé par l'AFD.

2 Présentation générale de l'action à évaluer

2.1 Contexte

Au Pérou, de nombreux quartiers « spontanés » se sont développés à la périphérie de la capitale Lima, du fait d'une forte croissance démographique et d'un important exode rural. Dans ces quartiers, les conditions de vie sont difficiles : ressources économiques faibles, logement précaire, isolement géographique, manque d'accès aux services de droit commun. De plus, les repères sociaux et affectifs peuvent se retrouver fragilisés quand l'exode rural ou les dures conditions de vie ou de travail mettent à mal les liens communautaires et familiaux. Les réalités sociales sont donc complexes : violences intrafamiliales, importantes discriminations de genre et fort taux de grossesses adolescentes.

Ces conditions de vie sont propices à l'accentuation des grands problèmes nationaux sociaux et de santé publique, comme sont l'anémie infantile, qui touche 42% des enfants de 6 à 36 mois au niveau national, ou encore les violences conjugales, qui touchent 58% des femmes au Pérou en 2019. En 2020, la pandémie du COVID-19 a ajouté une nouvelle problématique au contexte. Avec des centaines de milliers de cas de contagion, le Pérou est le cinquième pays du monde le plus touché. Les habitants des « quartiers spontanés », éloignés des services publics, sont les plus vulnérables parce qu'ils ne vivent pas dans des conditions d'hygiène adéquates. Leur accès aux services médicaux est aussi très faible, voire inexistant. De plus, ils sont directement menacés par la paralysie de l'économie parce qu'ils dépendent des maigres revenus journaliers obtenus dans le secteur informel. C'est d'ailleurs pourquoi l'État a décrété des aides monétaires et alimentaires. Cependant, ces aides ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins les plus basiques des familles les plus en difficulté. Ce sont ces mêmes familles, les plus défavorisées, qui n'ont pas un accès satisfaisant aux services publics de base, qui constituent le public prioritaire du Samusocial.

La situation à Santa Rosa est particulièrement préoccupante. On y enregistre un taux d'anémie infantile de 55% en 2018, alors qu'il était de 44% dans l'ensemble de la capitale. Les services médicaux et psychosociaux sont insuffisants. A titre d'exemple, le poste de santé ne dispose pas de service de psychologie, la Protection municipale de l'enfance et de l'adolescence dispose seulement d'un psychologue à temps partiel et son bureau est éloigné de la zone d'habitation des personnes ciblées par le projet. Tous ces services, ainsi que ceux de prise en charge des personnes victimes de violences (CEM : Centre d'urgence pour les femmes), sont restés fermés pendant le confinement de mars à juin 2020.

L'intervention du Samusocial, qui rapproche ces personnes les plus exclues des services médico-psychosociaux, est donc plus que jamais justifiée, avec pour priorités la lutte contre l'anémie infantile, la violence intrafamiliale et le COVID-19. Ce projet s'inscrit ainsi dans la dynamique de consolidation du système d'intervention du Samusocial Santa Rosa au Nord de Lima. L'enjeu est de maintenir les services de prise en charge pour répondre aux besoins médicaux et psychosociaux spécifiques de ces personnes, dont la vulnérabilité s'est encore accrue du fait de la crise sanitaire et des conditions de vie précaires.

2.2 Description de l'action

2.2.1 Objectifs du projet, résultats attendus et activités prévues

Objectif global : Consolider le dispositif d'intervention de lutte contre l'exclusion sociale dans les bidonvilles de Lima

Objectif spécifique : Renforcer l'accès aux droits sanitaires et sociaux pour les personnes en situation d'exclusion dans les bidonvilles de Lima

Résultat 1. Les enfants, les adolescents et les femmes les plus vulnérables de Santa Rosa bénéficient d'une prise en charge globale et adaptée à leurs besoins, et sont sensibilisés sur les risques socio-sanitaires, les moyens de les prévenir et les services disponibles pour les aider.

- **Activité 1.1.** Assurer la prise en charge médico-psychosociale et le suivi individuel, à travers les maraudes et visites à domicile, mais aussi, pour limiter le risque de contagion du coronavirus, via un système d'assistance et de suivi par téléphone ou Internet
- **Activité 1.2.** Développer des campagnes communautaires de prise en charge en partenariat avec les acteurs locaux, à travers les installations de cliniques mobiles mais aussi les campagnes d'aides sociales pour faire face à la crise
- **Activité 1.3.** Lancer une campagne d'information et de sensibilisation sur l'anémie, la violence intrafamiliale et la COVID-19.

Résultat 2. Le personnel du Samusocial Santa Rosa et de ses partenaires locaux renforce ses capacités d'intervention et de coordination

- **Activité 2.1.** Former le personnel du Samusocial, les organisations partenaires, les bénévoles, des promoteurs-trices et agents communautaires et des enseignants sur l'anémie infantile, les violences intrafamiliales et/ou la COVID-19, afin de renforcer la détection, la prise en charge et l'orientation des personnes vulnérables touchées par ces problématiques.
- **Activité 2.2.** Participer aux tables-rondes de concertation sur l'anémie et la violence intrafamiliale et de genre à Santa Rosa et à Ate

Résultat 3. La méthode d'intervention de lutte contre l'exclusion sociale est promue et diffusée auprès des collectivités locales

- **Activité 3.1.** Nouer des partenariats afin de faciliter la diffusion de la méthode d'intervention et la duplication des dispositifs dans d'autres territoires

2.2.2 Bénéficiaires du projet

Les enfants et femmes en situation d'exclusion à Santa Rosa (3740 enfants et femmes bénéficient directement des interventions réalisées dans le cadre du projet) ; 150 femmes victimes de violences ou affectées psychologiquement par la crise sanitaire ; le personnel du Samusocial Santa Rosa et de ses partenaires locaux (52 personnes bénéficient des séances de formations) ; la communauté du district de Santa Rosa (au moins 600 personnes sont touchées par la campagne de sensibilisation).

Les bénéficiaires indirect.e.s sont tous les habitants de Santa Rosa sans distinction.

2.2.3 Principaux partenaires et leur rôle dans le projet

Le Samusocial Péru est le principal partenaire impliqué. Il a été créé en 2004 avec l'appui du Samusocial International pour lutter contre l'exclusion sociale à Lima. Il intervient dans deux districts périphériques de la capitale (Ate et Santa Rosa) ; à travers des dispositifs « Samusocial », l'un étant intégralement géré par la municipalité du district (Samusocial Ate), l'autre étant en cogestion avec le Samusocial Péru (Samusocial Santa Rosa). Le Samusocial Péru est à la fois assistant technique et opérateur direct auprès du Samusocial Santa Rosa

Depuis sa création en 2004, le Samusocial Péru est partenaire et membre du réseau Samusocial International. Il bénéficie à ce titre d'un appui quotidien du Samusocial International (technique, financier et opérationnel) dans la gestion des différents dispositifs.

Les autres partenaires impliqués dans le projet sont la municipalité du district de Santa Rosa, avec qui le Samusocial Péru dispose d'une convention cadre de partenariat depuis 2014 pour la co-gestion du dispositif Samusocial Santa Rosa. Au-delà de la co-gestion, le Samusocial Péru engage le coordinateur, une psychologue et une nutritionniste ; la Municipalité emploie et gère le personnel des deux équipes mobiles d'aide (deux chauffeurs, une éducatrice sociale et une technicienne d'infirmier). La Municipalité est donc un partenaire stratégique.

De plus, afin de fournir une prise en charge globale, le travail du Samusocial Santa Rosa s'appuie sur la création d'un réseau de prise en charge intersectoriel, qui permet une articulation des interventions et une mise en cohérence des ressources. Ainsi, le Samusocial développe des partenariats avec des institutions et des programmes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du social. Il peut également y avoir des partenariats avec des universités, afin de diffuser la méthodologie d'intervention du Samusocial, en accueillant des étudiants en filières sociales et sanitaires pour leurs stages, et avec la communauté, avec laquelle il est possible de développer des partenariats par le biais d'organisations de base, mais aussi en encourageant le développement de réseaux communautaires de promoteurs.

Le Samusocial Péru a également signé des conventions de partenariat avec différents Ministères : le Ministère de la Femme et des Populations Vulnérables pour la mise en place du programme national de lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles et pour la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à la population des zones vulnérables ; avec le Ministère de la Santé plus particulièrement à travers la participation active des centres de santé des zones d'intervention dans la mise en œuvre des activités. Une convention est également en place avec la Direction des réseaux intégrés de santé de Lima Norte - DIRIS.

À Santa Rosa, les partenaires de la société civile au niveau local sont les plus impliqués dans le développement des activités, il s'agit des organisations communautaires comme les cantines populaires et les comités du Verre de Lait. Les écoles, les centres de santé et les promoteurs communautaires sont également des partenaires clés dans l'offre de soins et les activités de sensibilisation. Le Samusocial Santa Rosa participe également aux instances locales de concertation contre l'anémie et la violence intrafamiliale.

2.2.4 Budget total du projet

Le budget total du projet est de 559 773 euros et le financement de l'AFD couvre 51% de ce budget (288 000 euros).

3 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉVALUATION

3.1 Contexte et objectifs de l'évaluation

L'évaluation est une évaluation finale du projet réalisée entre juillet 2021 et juin 2024. Il s'agit de :

- Évaluer l'efficacité, l'impact et la durabilité du projet, selon les critères du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE) et en répondant aux questions spécifiques mentionnées dans le point suivant sur le contenu de l'évaluation.
- Mettre l'accent sur les effets obtenus, en garantissant le chemin vers l'impact, la durabilité et le transfert.
- Élaborer des recommandations pour la consolidation et/ou l'amélioration des réalisations du projet, en particulier en élaborant des recommandations pour la mise en œuvre de projets futurs. Quels éléments peuvent favoriser l'appropriation locale de l'action et une plus grande implication des acteurs locaux dans la lutte contre l'exclusion sociale ?

4 Le contenu de l'évaluation

4.1 Questions et niveaux d'analyse

4.1.1 Analyse de l'efficacité

Il s'agit d'analyser dans quelle mesure les objectifs et les résultats de l'intervention sont atteints, en déterminant si la mise en œuvre des activités prévues a permis d'obtenir les résultats escomptés et si elles contribuent à la réalisation des objectifs spécifiques.

L'analyse visera à apporter des éclairages aux questions suivantes :

- Quelles sont les actions mises en œuvre par le projet qui ont eu les meilleurs résultats et celles qui ont rencontré le plus de difficultés ?
- Le groupe d'entraide pour les femmes victimes de violence (GAM) fonctionne-t-il ? Quelles sont ses limites ? Quelles sont ses réussites ? Les conditions sont-elles réunies pour reproduire l'expérience du GAM ?
- La conception du cadre logique permet-elle d'atteindre les objectifs du projet ? Des adaptations au cadre logique doivent être faites en vue de la nouvelle phase du projet afin de mieux préparer l'étude des impacts ? Les indicateurs proposés permettent-ils d'évaluer les effets à court et à moyen terme, ainsi que les impacts, à plus long terme ?

4.1.2 Analyse des effets et de l'impact du projet

- **Analyser les effets du projet sur les bénéficiaires**
 - L'intervention répond-elle aux besoins des bénéficiaires ? Quelles actions doivent être maintenues ou renforcées pour ce faire ?
 - Quels sont les effets de la création du lien entre les bénéficiaires et les services sanitaires et psychosociaux ?
- **Analyser les effets du projet quant aux relations avec les partenaires, plus particulièrement en termes de qualité, diversification et diversification de ces relations**
 - Le parcours ou le protocole de prise en charge des enfants anémiés, ainsi que des personnes victimes de violences basées sur le genre et de violences domestiques, est-il fonctionnel et efficace ?

- Le travail en collaboration avec les acteurs locaux, notamment avec le Centre d'urgence pour les femmes (CEM) et les agents communautaires, a-t-il permis d'offrir un accompagnement adapté aux femmes victimes de violence ?
- Quelle est l'évaluation de la participation du Samusocial Pérou aux tables rondes et espaces de concertation ?
- **Analyser les effets en termes de renforcement des capacités des professionnels du Samusocial, des partenaires, des promoteurs communautaires et des enseignants.**
 - Dans quelle mesure les actions de renforcement des capacités ont-elles contribué à améliorer les pratiques professionnelles des acteurs ayant bénéficié des actions et la qualité des services offerts aux bénéficiaires ?
- **Mesurer les effets politiques du projet**
 - Quel est le degré d'implication effective des autorités publiques dans les questions liées aux enfants et aux femmes en situation d'exclusion et dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer cette implication ?
- **Mesurer les effets des activités de sensibilisation**
 - Les actions de sensibilisation ont-elles contribué à la prévention des risques psychosociaux (violence domestique, anémie, abandon scolaire, etc.) et ont-elles conduit à des changements d'attitude en matière de lutte contre la violence domestique et sexiste ?
- **Mesurer les effets des activités de diffusion du modèle d'intervention**
 - Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer la promotion et la diffusion du modèle d'intervention du Samusocial Pérou ?
 - Dans quelle mesure les partenariats avec les acteurs locaux permettent-ils de diffuser la méthode du Samusocial pour lutter contre l'exclusion sociale ?

4.1.3 Evaluation de la pérennité du projet

Globalement, l'objectif est de savoir si la mise en œuvre du projet a réussi à générer des conditions pour que les résultats puissent perdurer dans le temps, et de produire le cas échéant des recommandations pour renforcer la pérennité des actions au cours de la phase à venir.

Il s'agira notamment précisément de répondre aux questions suivantes :

- Le Samusocial Santa Rosa est-il en capacité de garantir une prise en charge permanente et multidisciplinaire à moyen et long terme au bénéfice des personnes en situation d'exclusion ?
- La coordination, la formation et le renforcement des promoteurs et des agents communautaires ont-ils contribué à la pérennité du projet ? Quelles sont les recommandations pour les projets futurs ?
- Dans quelle mesure la coordination avec les structures partenaires (Municipalité de Santa Rosa, Ministères, partenaires opérationnels de Santa Rosa) contribue-t-elle à la durabilité ? Y a-t-il une appropriation des stratégies par les institutions partenaires, en particulier la Municipalité de Santa Rosa ? Quels facteurs ont contribué ou pourraient contribuer davantage à cette pérennité ?
- Les bases ont-elles été posées pour un processus de transfert à moyen terme de la méthode d'intervention du Samusocial vers la Municipalité du District de Santa Rosa ?

4.1.4 Approches transversales : le genre

Toute évaluation de projet soutenu par l'AFD se doit d'intégrer une analyse des thématiques transversales que souhaite aborder l'AFD. Pour le présent projet il s'agit principalement d'aborder les questions de genre.

Analyse de l'intégration du genre

Il s'agira d'évaluer comment le projet prend en compte l'approche genre. Il s'agira plus précisément de répondre aux questions suivantes :

- L'approche genre a-t-elle contribué à réduire la discrimination des jeunes filles et femmes en situation d'exclusion et de spécialiser l'accompagnement des organisations à leurs problématiques ?
- Les femmes aidées se sentent-elles habilitées et renforcées pour faire face à des situations de violences basées sur le genre, pour elles-mêmes ou pour leurs proches ?
- La mise en œuvre de modalités d'intervention spécifiques pour le groupe cible du projet a-t-elle permis de mieux soutenir les filles et les femmes en situation d'exclusion sociale, afin de réduire leur vulnérabilité et d'améliorer leur situation et leur accès au droit à la santé ?
- Les activités de sensibilisation ont-elles contribué à changer les attitudes de la population à l'égard des situations de violence domestique et sexiste ? Ont-elles contribué à la prévention de ces types de violence et à la déconstruction des stéréotypes de genre ? Parviennent-elles à faire évoluer les attitudes des hommes à l'égard des femmes ?
- Le renforcement des capacités des professionnels et des acteurs publics et leur compréhension des situations spécifiques, des vulnérabilités et des risques vécus par les filles et les femmes en situation d'exclusion ont-ils contribué à renforcer l'intégration de ces filles et de ces femmes dans les programmes et les services offerts par les institutions publiques (ministères, municipalités, etc.) ?

La manière d'aborder ce thème est précisée dans la fiche-outil 2 du guide méthodologique AFD 2020 (pages 71 à 79). <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong>

5 Méthodologie

L'évaluateur/évaluatrice soumettra une proposition méthodologique dans laquelle il/elle décrira sa démarche d'évaluation pour l'évaluation finale du projet.

L'impartialité et l'indépendance, la confidentialité, la démarche participative sont les principes qui devront guider l'évaluation.

Le calendrier de mise en œuvre de l'évaluation à proposer par l'évaluateur/évaluatrice devra tenir compte des éléments suivants :

Phase 1 : préparation de la mission d'évaluation et analyse documentaire qui portera sur :

- Une première réunion de coordination avec le Samusocial International et le Samusocial Perú afin de clarifier les attentes des parties prenantes quant au processus d'évaluation, les rôles et responsabilités, ainsi que de clarifier les aspects méthodologiques et la compréhension des termes de référence.
- L'élaboration d'une cartographie des acteurs, leurs rôles et fonctions, afin d'identifier les personnes à impliquer dans l'évaluation
- Une analyse de la documentation existantes, des outils et autres documents des partenaires de l'action. Une seconde réunion permettra de répondre aux questions qui pourraient émerger de l'analyse de la documentation, de valider les outils de collecte d'information et de préparer les visites de terrain. Cette réunion donnera lieu à la production d'une note de cadrage / d'un plan de travail définitif par l'évaluateur.

Phase II : travail de terrain pour collecter l'information qui pourra s'appuyer sur :

- L'accompagnement et l'observation du travail des professionnels des services concernés au sein du Samusocial Perú, du Samusocial Santa Rosa et des partenaires ;
- L'examen des outils et procédures de travail ;
- Des entretiens et/ou focus group avec les publics ciblés par les activités du projet ainsi qu'auprès des représentants des organisations et institutions partenaires impliquées dans le projet ;
- Des entretiens avec des promoteurs communautaires, le groupe d'entraide et des représentants de la société civile.

Phase III : analyse des informations recueillies, restitution de l'évaluation et validation du rapport d'évaluation.

- Analyse des informations collectées et triangulation
- A la fin de la mission de terrain, entretien de restitution de la mission et des premières analyses, sur la base d'une note de synthèse, avec l'équipe du Samusocial Perú et du Samusocial Santa Rosa ;
- Elaboration du rapport provisoire, qui sera partagé au SSI et au SSP pour commentaires et observations. Une réunion sur les conclusions du rapport sera ensuite organisée avec le SSI et le SSP.
- Sur la base de la révision du rapport provisoire à travers les échanges avec le SSI et le SSP, le rapport d'évaluation final et une présentation PPT pour partager les résultats de l'évaluation devront être produits par l'évaluateur.

6 Livrables attendus

Les livrables attendus, pour l'évaluateur qui sera sélectionné pour la réalisation de l'évaluation finale, sont :

- Note de cadrage ou plan de travail final (dans la phase de préparation).
- Rapport d'évaluation provisoire
- Rapport d'évaluation final, selon la structure définie dans les termes de référence
- Présentation PPT sur les conclusions du rapport d'évaluation final.

7 Structure du rapport d'évaluation attendu

Le rapport provisoire et le rapport final devront être produits en espagnol et en français (des frais de traduction vers le français/espagnol peuvent être intégrés à la proposition financière si l'évaluateur le juge nécessaire). Le rapport final fera un maximum de 30 pages, hors annexes. Les documents seront envoyés par voie électronique en format Word et PDF.

Le rapport doit intégrer les recommandations.

Le rapport final sera présenté en respectant les exigences de L'AFD. A minima, il devra comporter les chapitres suivants :

- Résumé (5-8 pages max)
- Table des matières, tableaux et acronymes
- Introduction
- Méthodologie
- Analyse du contexte de mise en œuvre du projet
- Résultats et analyse par critères
- Visibilité du projet/programme

- Appréciation globale
- Conclusions, leçons et recommandations
- Annexes

Les éléments de résultats et d'analyse seront étayés par des extraits de matériel recueilli durant les entretiens et le rapport inclura également des photographies.

8 Qualification du consultant / de l'équipe de consultants

L'évaluation sera conduite par un consultant ou une équipe de consultants externes ayant le profil suivant :

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou équivalent en lien avec la coopération pour le développement (pratiques de l'intervention et /ou politiques publiques dans le domaine de l'action sociale et/ou médico-sociale)
- Excellente connaissance des enjeux de l'intervention médico-sociale et de la coopération au développement. Une connaissance spécifique des questions d'exclusion sociale, de violence intrafamiliale et de genre et de l'approche communautaire est indispensable.
- Expérience significative de l'évaluation externe
- Connaissance du Pérou et des problématiques d'accès aux services publics pour les plus vulnérables.
- Une connaissance de l'espagnol est essentielle. La connaissance du français serait également très appréciée car certains des documents du projet sont uniquement disponibles en français.

9 Organisation et calendrier

La réalisation de l'évaluation pourra commencer en fonction de la disponibilité de l'évaluateur, à partir du mois d'**avril 2024** ; elle devra se terminer idéalement au plus tard le **31 mai 2024** (calendrier à proposer par l'évaluateur dans son offre), et elle inclura :

- La consultation de la documentation, des échanges avec le SSP et le Samusocial International pour l'organisation et la finalisation de la méthodologie de l'évaluation ;
- La réalisation de l'évaluation sur le terrain de mise en œuvre de l'action, c'est-à-dire à Santa Rosa (Lima, Pérou) ;
- L'animation de la restitution partielle sur le terrain

Le rapport d'évaluation, dans sa version provisoire, devra être remis au SSP et au Samusocial International au plus tard le **7 juin 2024**.

Après cette phase de conduite de l'évaluation, selon la faisabilité, l'évaluateur animera une réunion de restitution du rapport provisoire dans les locaux du Samusocial Perú à Lima, ou par Zoom, le **12 juin 2024**. Cette restitution permettra de recueillir les premiers retours sur le rapport d'évaluation.

Puis des échanges auront lieu, par mail, jusqu'à adoption d'une version finale du rapport au plus tard le **21 juin 2024**. Le rapport ne pourra être réputé final qu'après validation par le Samusocial International et le Samusocial Perú.

Le temps estimé de l'évaluation devra être indiqué dans l'offre, avec une estimation du nombre de jours / homme à mobiliser, incluant le temps de préparation et de rédaction du rapport.

Il pourra également être demandé une restitution du projet à destination de l'AFD ; le cas échéant l'évaluateur devra se rendre disponible pour animer une telle restitution (possible à distance via visio-conférence).

10 Conditions contractuelles et budget pour l'évaluation

L'évaluation donnera lieu à la signature d'un contrat de prestation de service. L'offre budgétaire proposée par l'évaluateur inclura tous les coûts de réalisation de l'évaluation : honoraires, frais de déplacement, per diem, matériel nécessaire à la prise de note, et à l'élaboration, à la production et diffusion du rapport final, et tous frais inhérents à la conduite de la mission d'évaluation (y compris traduction, si l'évaluateur souhaite la sous-traiter). Il sera réputé toutes taxes comprises.

Le budget estimé est de 8 000 euros TTC. Les candidats restent libres de proposer un montant différent ; la sélection de l'offre sélection sera fondée sur la qualité et le coût. Les critères de notation et de pondération sont détaillés dans la grille d'analyse ci-dessous :

ETAPE 2 : Evaluation des offres financières éligibles				
<i>(L'offre la plus avantageuse se voit attribuer 30 points ; les autres sont notés proportionnellement par rapport à l'offre la plus basse (sur 30 points)).</i>				30
Note / 10 points				
A) Coût				
ETAPE 3 : Evaluation des offres techniques éligibles (sur 70 points)				70
A) Expériences et connaissances requises				30
<i>Diplôme universitaire en sciences sociales ou équivalent en lien avec la coopération pour le développement</i>				6
<i>Connaissance des enjeux de l'intervention médico-sociale et de la coopération au développement</i>				5
<i>connaissance spécifique des questions d'exclusion sociale, de violence intrafamiliale et de genre et de l'approche communautaire</i>				4
<i>Expérience significative de l'évaluation externe</i>				6
<i>Connaissance du Pérou et des problématiques d'accès aux services publics pour les plus vulnérables</i>				6
<i>Langues de travail (espagnol/français)</i>				3
B) Contenu de l'offre technique :				30
<i>Qualité de la méthodologie proposée / adéquation aux TDR</i>				
C) Calendrier prévisionnel d'intervention / estimation des charges en jour/prestation				10

11 Offre technique et financière

Les candidats souhaitant déposer une offre sont invités à le faire en format électronique **jusqu'au 21 avril 2024**, par mail aux adresses suivantes :

samusocial@samusocialperu.org

c.favarelli@samu-social-international.com

Les candidats devront soumettre :

- Une proposition technique incluant un calendrier détaillé
- Une proposition financière détaillée TTC (précisant le nombre de jours/homme)
- Un CV détaillé du ou des évaluateur/évaluatrices proposés, incluant des références en matière d'évaluation de programmes de coopération au développement
- Une déclaration d'intégrité (Cf. Annexe) signée par un responsable de l'entité juridique et, si afférent, le(s) sous-traitant(s).
- La fiche pour criblage LCBFT complétée (Cf. Annexe)
- Un document justifiant la nationalité du soumissionnaire.
- Un document prouvant l'identité juridique du soumissionnaire.

12 Annexes

1. Cadre logique du projet

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	Consolider le dispositif d'intervention de lutte contre l'exclusion sociale dans les bidonvilles de Lima	Un dispositif de lutte contre l'exclusion est opérationnel à Santa Rosa, pleinement investi par les autorités locales et reconnu par les acteurs locaux et la communauté, diffusé à l'échelle de la métropole de Lima	- Evaluation externe finale
Objectif(s) spécifique(s) (et sous-objectifs spécifiques)	Renforcer l'accès aux droits sanitaires et sociaux pour les personnes en situation d'exclusion dans les bidonvilles de Lima	Le Samusocial Santa Rosa touche les populations les plus exclues de Santa Rosa et leur garantit une prise en charge holistique en coordination avec le réseau local	- Base de données du Samusocial Santa Rosa - Evaluation finale du projet
Résultats attendus	Résultat 1. Les enfants, les adolescents et les femmes les plus vulnérables de Santa Rosa bénéficient d'une prise en charge globale et adaptée à leurs besoins, et sont sensibilisés sur les risques socio-sanitaires, les moyens de les prévenir et les services disponibles pour les aider	- 3140 enfants, adolescents et femmes vulnérables de Santa Rosa bénéficient d'un accès à une prise en charge médicale et psychosociale à travers les maraudes, le suivi téléphonique et les campagnes sociales et de santé - Environ 600 personnes sont sensibilisées et informées via la campagne de sensibilisation	- Base de données du Samusocial Santa Rosa - Dossiers des personnes prises en charge par le Samusocial Santa Rosa - Rapports d'activités du Samusocial Perú, et de Santa Rosa. - Programme et compte-rendu, images et articles publiés sur la campagne de sensibilisation contre la prévention de la violence familiale, l'anémie et la COVID-19 à Santa Rosa - Outils de sensibilisation produits (flyers, newsletter)

	<p>Résultat 2. Le personnel du Samusocial Santa Rosa et de ses partenaires locaux renforce ses capacités d'intervention et de coordination</p> <p>Résultat 3. La méthode d'intervention de lutte contre l'exclusion sociale est promue et diffusée auprès des collectivités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 52 personnes intervenant au plus près des populations vulnérables ont renforcé leurs capacités à identifier et prendre en compte leurs problématiques spécifiques liées à l'anémie infantile, aux violences intrafamiliales et à la COVID-19 - Un référentiel concernant la formation des promoteurs·trices et les agents communautaires est réalisé - Les mécanismes de concertation sur l'anémie et la violence intrafamiliale et de genre de Santa Rosa et de Ate sont opérationnels et contribuent à la coordination des interventions - Les nouvelles alliances développées permettent de diffuser la méthode d'intervention « Samusocial » auprès des autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des besoins, programme de formation et contenu des rapports - Liste d'émargement des participants aux formations - Evaluation des formations par les participants - Liste d'émargement et compte-rendu des réunions des tables de concertation - Evaluation externe finale (incluant des entretiens avec les personnes formées et les membres des tables-rondes de concertation) - Liste des nouvelles alliances nouées, liste des accords de partenariats signés, comptes rendus des réunions avec les partenaires potentiels
<p>Activités à développer</p>	<p>Activités liées au Résultat 1</p> <p>Activité 1.1. Assurer la prise en charge médico-psychosociale et le suivi individuel, à travers les maraudes et visites à domicile, mais aussi, pour limiter le risque de contagion du coronavirus, via un système d'assistance et de suivi par téléphone ou Internet</p>	<p>Moyens</p> <p><u>Immobilier, équipements technique et mobilier:</u> achat d'équipement informatique et de mobilier de bureau</p> <p><u>Frais de services, achats et locations:</u> achat de médicaments et de matériels médicaux pour l'intervention des équipes mobiles d'aide, achat de fournitures et consommables de bureau, achat</p>	<p>Sources d'information sur le déroulement de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport interne trimestriel sur les activités - Rapports des missions de pilotage et d'appui technique - Rapport annuel transmis à l'AFD - Bases de données et dossiers des bénéficiaires du Samusocial Pérou

Activité 1.2. Développer des campagnes communautaires de prise en charge en partenariat avec les acteurs locaux, à travers les installations de cliniques mobiles mais aussi les campagnes d'aides sociales pour faire face à la crise

Activité 1.3. Lancer une campagne d'information et de sensibilisation sur l'anémie, la violence intrafamiliale et la COVID-19.

Activités liées au Résultat 2

Activité 2.1. Former le personnel du Samusocial, les organisations partenaires, les bénévoles, des promoteurs-trices et agents communautaires et des enseignants sur l'anémie infantile, les violences intrafamiliales et/ou la COVID-19, afin de renforcer la détection, la prise en charge et l'orientation des personnes vulnérables touchées par ces problématiques.

Activité 2.2. Participer aux tables-rondes de concertation sur l'anémie et la violence intrafamiliale et de genre à Santa Rosa et à Ate

Activités liées au Résultat 3

Activité 3.1. Nouer des partenariats afin de faciliter la diffusion de la méthode d'intervention et la duplication des dispositifs dans d'autres territoires

d'essence pour les véhicules des EMA, frais de fonctionnement du bureau (loyer, assurance, électricité), etc.

Frais d'études, de consultances et de prestations externes (dont audit et évaluation) : maintenance et réparation des véhicules, infographie pour les outils de communication et de sensibilisation, prestations externes (appui juridique, expertise comptable, frais pour la clôture des comptes), évaluation externe et audit externe final.

Frais de voyages, de déplacements et de mission : frais locaux de déplacements, missions de pilotage, d'appui technique et institutionnel du Samusocial International au Samusocial Perú, venue de la directrice aux journées de coordination à Paris.

Activités non ventilables :
Achat de nourriture et de boissons pour les activités

Ressources humaines : personnel de supervision au SSI (chargée de programmes) et personnel local (Samusocial Perú, Samusocial Santa Rosa)

Frais administratifs

Coûts et nature des coûts

Immobilier, équipements technique et mobilier: 1 690€
Frais de services, achats et locations 54 168€
Frais d'études, de consultances et de prestations externes (dont audit et évaluation) 44 621€
Frais de voyages, de déplacements et de mission 15 099€
Activités non ventilables 842€
Ressources humaines 383 377€

Frais administratifs 59 976€

Coût total du projet 559 773€

2. Déclaration d'intégrité

12.1 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et sociale

Intitulé de l'offre ou la proposition : _____ (le "**Marché**")

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

- 1) Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
- 2) Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
- 3) Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
- a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
- b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
- 4) Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
- 5) Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
- 6) Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
- 7) Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

3. Fiche pour criblage LCBFT des prestataires et fournisseurs

Des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'imposent aux associations de solidarité internationales recevant des fonds publics d'origine française ou européenne, et par conséquent au Samusocial International. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'application des directives européennes et des régimes de sanction du Conseil de sécurité des Nations-Unies en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de leur déclinaison dans la législation française.

A ce titre, le Samusocial International peut être amené à « cribler » ses prestataires et fournisseurs. Le « criblage » est entendu comme un processus destiné à vérifier, préalablement à la réalisation de l'opération, qu'une personne physique ou une personne morale, récipiendaire de fonds ou de ressources économiques, ne figure pas sur les listes des mesures restrictives »² (cf. Lignes directrices en matière de ciblage, MAEE-CDCS, Décembre 2021).

Il est donc demandé à tous les prestataires et fournisseurs du Samusocial International d'indiquer sur la présente fiche les données qui permettront de procéder à leur « criblage ». Le remplissage de cette fiche et sa signature valent acceptation par le prestataire ou fournisseur de voir ses données criblées par le Samusocial International.

Les résultats du criblage seront conservés par le Samusocial International pendant la durée légale de conservation des documents administratifs et comptables liés aux contrats de financements concernés; ils pourront être présentés en cas de vérification par toute autorité habilitée ou lors d'audits sur l'utilisation des fonds publics français ou européens. Dans aucun autre cas, ils ne seront transmis à des tiers par le Samusocial International.

Nom commercial de l'entité	
Adresse du siège	
Numéro de registre national	
Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité du principal dirigeant ou de la principale dirigeante	

Fait à _____, le __/__/__

Signature

² <https://data.europa.eu/data/datasets/consolidated-list-of-persons-groups-and-entities-subject-to-eu-financial-sanctions?locale=fr>
<https://scsanctions.un.org/search/>
<https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr/List>